



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1771**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Travaux de rénovation de la toiture du gymnase La Duchère - Lot n° 2 : travaux de couverture et d'isolation - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1771**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Travaux de rénovation de la toiture du gymnase La Duchère - Lot n° 2 : travaux de couverture et d'isolation - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'opération porte sur un ensemble immobilier situé au 358, avenue de Champagne à Lyon 9°, sur un terrain d'une superficie de 4 260 mètres carrés. Le gymnase est composé d'une salle de sport multi-activités avec gradins d'une capacité totale de 460 spectateurs aux 2 étages supérieurs (environ 1 800 mètres carrés), accessibles directement depuis l'avenue de Champagne ou par la rue du Doyen Georges Chapas.

L'opération consiste à rénover la couverture du bâtiment (2 500 mètres carrés) en y apportant une amélioration thermique. L'éclairage sera redimensionné et adapté, conformément à une utilisation sportive de niveau compétition.

Les travaux sont répartis selon les lots suivants et font l'objet de marchés attribués séparément :

- lot n° 1 : désamiantage,
- lot n° 2 : travaux de couverture et d'isolation,
- lot n° 3 : travaux de toile tendue,
- lot n° 4 : électricité.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs, à la rénovation de la toiture du gymnase La Duchère à Lyon 9°.

Le présent dossier concerne le lot n° 2 : travaux de couverture et d'isolation.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 6 juin 2017, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise LE NY, pour un montant de 584 431,98 € HT, soit 701 318,38 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de rénovation de la toiture du gymnase La Duchère et tous les actes y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n° 2 : travaux de couverture et d'isolation ; entreprise LE NY pour un montant de 584 431,98 €HT, soit 701 318,38 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P39 - Sport et vie associative, individualisée sur l'opération n° OP039O5018A le 6 mars 2017, pour un montant de 1 112 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 231 314 - fonction 321.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.